

Dossier de demande de subvention

Action 12 du SDDE

Immobilier d'entreprise

DÉVELOPPER
nos territoires

Entreprise :

Maître d'ouvrage :

Localisation :

l'ain

Conseil général

1. Identification de l'entreprise

A compléter, sauf si village d'artisans et pépinières d'entreprises non connues au moment du dépôt

A. COORDONNEES

Raison sociale :

Adresse du siège :

☎ : mél :

Nom du/des responsables (s) :

Date d'immatriculation :

Forme juridique :

Capital social :

Code NAF.....

Libellé de la rubrique.....

N° de SIRET :

Effectif en ETP :

CA du dernier exercice :

.....

Appartenance à un groupe / holding :

Effectif consolidé en ETP :

CA consolidé :

Votre entreprise est une :

petite entreprise: moins de 50 salariés et CA de 10 millions ou total de bilan de 10 millions d'euros maximum.

moyenne entreprise : moins de 250 salariés et CA de 50 millions ou total de bilan de 43 millions d'euros maximum.

grande entreprise : 250 salariés ou plus et CA supérieur à 50 millions d'euros ou total de bilan supérieur à 43 millions d'euros.

Autre (s) implantation (s) : Lieu, effectifs, chiffre d'affaires par localisation

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

S'agit-il d'un transfert d'activités d'une commune de l'Ain :.....

Si oui laquelle ? :.....

B. DESCRIPTION DES ACTIVITES DE L'ENTREPRISE ET JUSTIFICATION DE SON PROJET

Joindre une note simplifiée présentant :

- les temps forts de la vie de l'entreprise depuis sa création,
- son activité et ses savoir-faire,
- les produits,
- les ressources (humaines, matériels,...) de l'entreprise

Nota : Pour les villages d'artisans et pépinières d'entreprises, description de la typologie des activités visées.

C. VIABILITE FINANCIERE DU PROJET

Joindre dans tous les cas l'attestation de *minimis*.

Remplir le tableau des comptes clos et comptes prévisionnels joints en annexe

3. Description du projet

Joindre une note présentant le projet immobilier, la commune d'implantation, sa situation géographique et précisant son canton d'appartenance ainsi que son appartenance à un EPCI,

Joindre un plan de situation et un plan de masse de l'opération

A. DEPENSES

Nature	Montant HT
Acquisitions*	
Travaux	
Honoraires	
Divers (à préciser)	
TOTAL= valeur vénale de référence	

*pour toute acquisition de terrain ou de bâtiment, joindre l'estimation des domaines (en cas de maîtrise d'ouvrage publique uniquement) et le compromis de vente.

Soit un coût m² de :

Joindre les devis estimatifs (par poste de dépense et par lots pour les travaux).

Avis obligatoire du CAUE pour l'insertion paysagère.

B. RECETTES

	Montant HT
Etat (préciser le dispositif)	
Conseil régional Rhône-Alpes (préciser le dispositif)	
Europe (préciser le dispositif)	
Conseil général (10%, 20% ou 30% d'une dépense plafonnée à 600 000 € ou 700 000 € HT dont le coût d'acquisition est pris en compte à hauteur de 10% maximum des travaux éligibles)	
Collectivité maître d'ouvrage (30% de la subvention du Conseil général minimum)	
Sous-total des aides publiques à répercuter à l'entreprise	
Solde financé par la collectivité maître d'ouvrage et remboursé par l'entreprise	
TOTAL	

4. Calendrier

- ✓ **Date d'obtention des autorisations d'urbanisme :**
- ✓ **Date de démarrage des travaux :**
- ✓ **Date prévisionnelle de fin de travaux :**

CONTACTS

Conseil général de l'Ain

Direction de l'aménagement du territoire et de l'économie

Service du développement économique

Jean-Philippe Garin au 04.74.24.48.18

Mail : jean-philippe.garin@cg01.fr